Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024



ID: 059-215900176-20240704-DE24092-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 4 juillet 2024 Convocation du : 28 juin 2024 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le quatre juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRÉSENTS: Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND (pour les délibérations DE24.068 et DE24.069), Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE (à partir de la délibération DE24.091) Sophie TANGHE, Hans LANDLER, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU (pour les délibérations DE24.068 et DE24.069), Pierre VANNESTE (jusqu'à la délibération DE24.090), Rut LERNER-BERTRAND (à partir de la délibération DE24.091), Philémon BRUNET (à partir de la délibération DE24.091), Arnaud MARIÉ, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philémon BRUNET

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20240704-DE24092-DE

DE24.092

DOMAINE PUBLIC TOPONYMIE DÉNOMINATION DE VOIRIE

Autorisation - Approbation

(38)

La Métropole Européenne de Lille porte, en collaboration avec les villes d'Houplines et d'Armentières, le projet d'aménagement des Franges Industrielles. Les premiers travaux de démolition et de dépollution ont été réalisés et les travaux d'aménagement sur le territoire Armentiérois vont débuter fin 2024.

Plusieurs voiries existantes seront ainsi prolongées dans ce nouveau quartier et porteront logiquement le nom de leur partie de voie initiale.

Par ailleurs, un important mail végétalisé, d'une largeur de 25 mètres, reliera la rue des Déportés au Complexe sportif. Il a vocation à constituer un trait d'union entre le poumon de nature et le paysage urbain dense du quartier de la Route d'Houplines.

La dénomination dudit mail vert est indispensable à court terme pour permettre de favoriser les formalités nécessaires aux concessionnaires de réseaux. Il est précisé que les postes transformateurs à implanter dans le périmètre de l'opération sur le territoire Armentièrois emprunteront les noms des voies dans lesquelles ils sont installés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer cette nouvelle voie Avenue du Grand Jardin.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Philémon BRUNET Conseiller Municipal Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,

SEBROECK Vice-Président de la Métropole

Européenne de Lille